



## Torah écrite (pentateuque) - Nombres

### Chapitre 5

- 5,1 L'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 5,2 "Ordonne aux enfants d'Israël de renvoyer du camp tout individu lépreux, ou atteint de flux, ou souillé par un cadavre.
- 5,3 Renvoyez-les, hommes ou femmes, reléguez-les hors du camp, afin qu'ils ne souillent point ces enceintes au milieu desquelles je réside."
- 5,4 Ainsi firent les enfants d'Israël: ils les renvoyèrent hors du camp. Comme l'Éternel avait parlé à Moïse, ainsi agirent les enfants d'Israël.
- 5,5 L'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 5,6 "Parle ainsi aux enfants d'Israël: Si un homme ou une femme a causé quelque préjudice à une personne et, par là, commis une faute grave envers le Seigneur, mais qu'ensuite cet individu se sente coupable,
- 5,7 il confessera le préjudice commis, puis il restituera intégralement l'objet du délit, augmenté du cinquième, et qui doit être remis à la personne lésée.
- 5,8 Si cette personne n'a pas de proche parent à qui l'on puisse restituer l'objet du délit, cet objet, appartenant à l'Éternel, sera remis au pontife; indépendamment du bélier expiatoire, par lequel on lui obtiendra grâce.
- 5,9 Toute chose prélevée ou tout objet consacré offert par les enfants d'Israël au pontife, lui appartiendra.
- 5,10 Possesseur d'une chose sainte, on peut en disposer; dès qu'on l'a donnée au pontife, elle est à lui."
- 5,11 L'Éternel parla à Moïse en ces termes:
- 5,12 "Parle aux enfants d'Israël et dis-leur: Si la femme de quelqu'un, déviant de ses devoirs, lui devient infidèle;
- 5,13 si un homme a eu avec elle un commerce charnel à l'insu de son époux, et qu'elle ait été clandestinement déshonorée, nul cependant ne déposant contre elle, parce qu'elle n'a pas été surprise,
- 5,14 mais qu'un esprit de jalousie se soit emparé de lui et qu'il soupçonne sa femme, effectivement déshonorée; ou qu'un esprit de jalousie se soit emparé de lui et qu'il soupçonne sa femme, bien qu'elle n'ait point subi le déshonneur,
- 5,15 cet homme conduira sa femme devant le pontife, et présentera pour offrande, à cause d'elle, un dixième d'épha de farine d'orge; il n'y versera point d'huile et n'y mettra point d'encens, car c'est une oblation de jalousie, une oblation de ressouvenir, laquelle remémore l'offense.
- 5,16 Et le pontife la fera approcher, et il la placera en présence du Seigneur.
- 5,17 Le pontife puisera de l'eau sainte dans un vase d'argile, prendra de la poussière se trouvant sur le sol du tabernacle et la mettra dans cette eau.
- 5,18 Plaçant alors la femme en présence du Seigneur, le pontife lui découvrira la tête et lui posera sur les mains l'oblation de ressouvenir, qui est l'oblation de jalousie, tandis qu'il tiendra dans sa propre main les eaux amères de la malédiction.
- 5,19 Puis le pontife adjurera cette femme. Il lui dira: "Si un homme n'a pas eu commerce avec toi, si tu n'as pas dévié, en te souillant, de tes devoirs envers ton époux, sois épargnée par ces eaux amères de la malédiction.
- 5,20 Mais s'il est vrai que tu aies trahi ton époux et te sois laissée déshonorer; si un homme a eu commerce avec toi, autre que ton époux..."



### Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)



- 5,21 Alors le pontife adjurera la femme par le serment d'imprécation, et il dira à la femme: "Que l'Éternel fasse de toi un sujet d'imprécation et de serment au milieu de ton peuple, en faisant lui l'Éternel dépérir ton flanc et gonfler ton ventre;
- 5,22 et que ces eaux de malédiction s'introduisent dans tes entrailles, pour faire gonfler le ventre et dépérir le flanc!" Et la femme répondra: "Amen! Amen!"
- 5,23 Le pontife écrira ces malédictions sur un bulletin, et les effacera dans les eaux amères;
- 5,24 et il fera boire à la femme les eaux amères de la malédiction, afin que ces eaux de malédiction portent dans son sein l'amertume.
- 5,25 Puis le pontife prendra des mains de la femme l'oblation de jalousie; il balancera cette oblation devant le Seigneur, et l'approchera de l'autel.
- 5,26 Le pontife prendra une poignée de cette oblation comme mémorial qu'il fera fumer sur l'autel. C'est alors qu'il fera boire à cette femme le breuvage.
- 5,27 Lorsqu'il le lui aura fait boire, il arrivera que, si elle s'est souillée et a trahi son époux, ce breuvage de malédiction portera dans son sein l'amertume: il fera gonfler son ventre, dépérir son flanc; et cette femme deviendra un sujet d'imprécation parmi son peuple.
- 5,28 Mais si cette femme ne s'est pas souillée, si elle est pure, elle restera intacte et aura même une postérité.
- 5,29 Telle est la règle concernant la jalousie, au cas qu'une femme ait dévié de ses devoirs envers son mari et se soit déshonorée,
- 5,30 ou si un homme, assailli d'un esprit de jalousie, avait soupçonné sa femme: il la placera en présence du Seigneur, et le pontife lui appliquera cette règle en tout point.
- 5,31 Cet homme sera net de toute faute, et cette femme expiera la sienne."



## Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)